



Délai de prescription pour une facture free mobile

Par **atya67**, le **14/05/2015** à **11:02**

Bonjour,rnrnSuite à des problèmes en 2012 (perte de travail), je n ai pas honoré une facture de 100 € à Free-Mobile.rnActuellement, des amis m'ont dit qu'une facture (orange, free, sfr, numericable, soch, etc.) a une durée de prescription de deux ans donc je ne suis pas obligé de la payer. Si c'est vrai, comment faire pour enlever mon nom de la liste Préventel ?rnrnMerci à tous.

Par **Tisuisse**, le **14/05/2015** à **13:12**

Bonjour,rnrnCette liste des abonnés aux téléphones mobiles, répertoriés comme "clients à problèmes" n'a rien à voir avec une prescription pour dettes envers l'un des fournisseurs. Vous devez donc faire la demande à votre ancien fournisseur "Free-Mobile" pour savoir s'il accepte ce retrait ou non, car il peut refuser le retrait sauf si vous apurez la dette que vous avez envers lui.